

1 mars 2019

Anna Lacelle
Directrice générale
Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle
150, chemin Montréal
Ottawa, Ontario
L8N 1B2

Mme Lacelle,

OBJET : SERVICES DE L'ONTARIO POUR LES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (SOPDI) – CONFORMITÉ

Le ministère effectue des inspections de conformité visant tous les bureaux de Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) qu'il finance en vertu de la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* (« la Loi »). Les normes de soins et de sécurité particulières que doivent respecter les bureaux de SOPDI sont définies dans le Règlement de l'Ontario 299/10 – Mesures d'assurance de la qualité et (ou) dans les directives en matière de politique.

Le principal objectif d'une inspection est d'évaluer la conformité des organismes de services à la législation et aux directives en matière de politique, et de s'assurer que les bureaux de SOPDI sont pleinement conscients de leurs responsabilités. Un soutien peut être offert aux bureaux de SOPDI pour les aider à se mettre en conformité.

Les inspections de conformité visent à donner au ministère, aux membres du public, aux intervenants et aux personnes qui reçoivent des services et soutiens l'assurance que les personnes ayant une déficience intellectuelle recherchant des services et soutiens sont évaluées de façon uniforme, transparente et équitable, et qu'elles peuvent ensuite être aiguillées vers un fournisseur de services capable de répondre au mieux à leurs besoins et de soutenir leur participation à la vie communautaire. Les inspections sont conçues pour être à la fois transparentes et équitables. Elles sont effectuées de manière systématique et s'appuient sur une approche uniforme pour tous les bureaux de SOPDI, afin d'assurer une rigueur et une équité maximales.

Votre bureau de SOPDI a fait l'objet d'une inspection de conformité entre le 12 février et le 14 février 2019. Le ministère a le plaisir de vous informer que SOPDI de la région de l'Est a été reconnu **EN CONFORMITÉ** avec le Règlement de l'Ontario 299/10 (Mesures d'assurance de la qualité) pris en application de la Loi et (ou) avec les directives en matière de politique applicables aux services et soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui sont financés par le MSSC.

SOPDI de la région de l'Est sera chargé de gérer toute demande de renseignements concernant les résultats de l'inspection de conformité.

Le ministère exige que la présente lettre soit affichée dans un endroit public au sein de l'organisme.

Veillez agréer, Madame Lacelle, mes salutations distinguées.



Kevin Lockwood
Chef
Unité de la conformité en matière de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

- c. Matthew Armstrong, Conseiller en Program, Unité de la conformité
David Charles, Conseiller en Program, Unité de la conformité
Renée Bélanger, Directrice-SOPDI de la région de l'Est
Carole Gagne Ince, Superviseure de programme
DSinspections@ontario.ca